

Projet de résolution

- ATTENDU QUE la région a toujours maintenu un principe dans ses choix de développement, et ce, depuis 50 ans, soit que tous les citoyens et citoyennes de l'Abitibi-Témiscamingue doivent avoir accès aux mêmes services et pouvoir aspirer à se réaliser, sans égard à leur lieu de résidence;
- ATTENDU QUE le gouvernement du Québec, par le projet de loi n° 28, en abolissant les structures de concertation régionale et en diminuant les moyens de développement socioéconomique, porte atteinte à l'épanouissement de nos populations;
- ATTENDU QUE plusieurs autres dispositions législatives, comme le projet de loi n° 10, modifient de fond en comble la desserte de la population en matière de santé et services sociaux;
- ATTENDU QUE le comité de mobilisation de l'Abitibi-Témiscamingue fournira un plan d'action pour une activité de mobilisation à tenir le 29 janvier prochain.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Maria-Josée Cyr
appuyé par Isabelle Rioux
et unanimentement résolu

Que l'organisme Carrefour jeunesse-emploi d'Abitibi-TS adhère au manifeste de l'Abitibi-Témiscamingue;

Que l'organisme Carrefour jeunesse-emploi d'Abitibi-TS participe aux activités de mobilisation du 29 janvier prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Denis Lefebvre

Nom, titre Denis Lefebvre, Secrétaire-Treasorier

(date) 20/01/2015